Image not found or type unknown

question pour une requête aux fins de saisine des prud'hommes.....

Par **nat358**, le **14/01/2024** à **12:20**

bonjour à tous (peut etre que certains ont déjà lu ce message, je sais pas pourquoi impossible d'ouvrir le site sur google, donc désolée si il y a doublon)

voilà mon problème :

mon fils a démission de son apprentissage en février 2023

depuis nous n'avons jamais recu les documents, et pourtant je les ai demandé plusieurs fois

donc on a fait une lettre avec comme date le 20 février à venir.

dans l'éventualité où on n'obtiens pas ce qu'il nous faut j'irai aux prud'hommes, je fais le dossier.

mais

est-ce que je peux représenter mon fils ?

est-ce qu'il a droit ne serait-ce qu'à une indemnités de congés payés ?

s'il y a d'autres choses que je dois savoir merci de me dire.

merci à tous.

Par **miyako**, le **14/01/2024** à **17:50**

Bonsoir,

quel âge à votre fils??

Cordialement

Par **nat358**, le **15/01/2024** à **11:53**

bonjour

il a 19 ans,

la démission a été faite en accord avec l'employeur

et oui je me suis déplacé pour les demander, j'ai aussi envoyé des sms dont j'ai les copies et qui n'ont jamais eu de réponse.

ils s'en foutent, ils font trainer.

la dernière fois, ils m'ont répondu : on a les traces comme quoi on vous a donné les papiers,

et : on vous les a donné en main propre.

et enfin : c'"est le centre de formation qui bloque le dossier pour tout finaliser.

vous voyez le genre de type que c"est ?

c"est dingue.

mais c"est sur je n'ai rien, je range tous mes papiers soigneusement, et je n'ai rien d'eux.

encore qq jours et je devrais les avoir, sinon tant pis pour eux, ils récolteront ce qu'ils ont semé.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés